



Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale (CVS) du Mardi 24 janvier 2023 – 14h30

Etaient présents : M. ROUSSELET (Directeur), Mme Caroline SALMON (Cadre de santé), Mme RIBANNEAU (Qualificatrice), M. CHARRON (Représentant du personnel, animateur), Mme MARTINEAU (Représentante du personnel), M. GLOANEC (Résident), M. CORGNE (Représentant des familles), Mme BOUCAUD (Bénévole membre du CA), Mme LEFAIX (résidente), M. QUEMERAIS (résident), Mme BENETTI (résidente), Mme RICHARD (Bénévole membre du CA),

Excusés : M. LEBAS (Représentant des familles), Mme THOMAS (Présidente)

Ordre du jour

1. Paroles aux résidents 1
2. Les changements du Cvs..... 2
3. Actualisation du contrat de séjour..... 3
4. Reprise de la fête des familles..... 4
5. Questions diverses 4

Début de séance : 14h35

Le précédent procès-verbal est approuvé par le Conseil de la Vie Sociale.

Après un tour de table de présentation, Monsieur ROUSSELET annonce avec regret l'absence de Mme THOMAS et il informe les membres du CVS de sa démission en tant que Présidente pour des raisons de santé.

Par ailleurs, Monsieur LEBAS est excusé et Mme BENETTI, résidente arrivée le 2 novembre dernier, est conviée à participer à la séance du jour.

M. ROUSSELET relance un appel pour des membres représentants des résidents, des familles et la place de vice-présidence et de président(e).

1. Paroles aux résidents

Suite à la préparation du CVS qui a eu lieu le 2 janvier avec 22 résidents, Monsieur GLOANEC, Monsieur QUEMERAIS et Mme LEFAIX sont les porte-paroles des demandes et propositions ci-dessous.

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux résidents, un parrainage pourrait être organisé pendant 24 à 48 h suivant leur arrivée dans l'établissement. En effet, Mme BENETTI explique qu'un résident habitué et volontaire, prendrait le temps de montrer l'établissement au nouveau résident

(exemple : la bibliothèque, le restaurant, la salle de détente...) et répondre ainsi aux questions sur le fonctionnement général de la résidence.

Les membres du CVS accueillent cette proposition de façon très favorable et trouvent qu'il s'agit d'une proposition intéressante.

Par ailleurs, Monsieur GLOANEC explique que les résidents sont tous très satisfaits des repas, du ménage et des personnels de nuit. Monsieur CHARRON confirme que le niveau de satisfaction est maintenu depuis plusieurs CVS et notamment au sujet de l'entretien des chambres et qu'il est important de le souligner.

Il est évoqué les difficultés pour les résidents d'échanger à table notamment par rapport aux nombres en salle à manger et aux affinités des voisins de table. Mme SALMON répond qu'il est intéressant de trouver des arrangements et des solutions pour améliorer les échanges au cours du repas. Comme envisager d'espacer quelques tables dans la mesure du possible...

Monsieur QUEMERAIS précise que les grandes tables ont un intérêt pour faciliter les changements de place.

Monsieur CHARRON ajoute que les résidents trouvent que les plats étaient trop doux et pas assez relevés. Mme BENETTI complète en précisant que cela doit être très difficile pour la cuisine de contenter tout le monde.

Mme RIBANNEAU revient sur le groupe « REPAS » où plusieurs professionnels œuvrent pour maintenir le plaisir de manger et elle explique que ce point n'a pas été remonté lors la dernière enquête. Il serait intéressant de connaître plus précisément le type de recette concernée pour transmettre aux cuisines. Ce groupe de travail a été informé de cette demande et il a pour objectif de travailler également sur la diminution des régimes pour favoriser l'envie de manger et maintenir la convivialité.

Concernant les sorties, les résidents ont évoqué les souhaits suivants :

- la participation à des conférences sur les vitraux de RETIERS avec une visite guidée de l'église ;
- la participation à un match de foot au stade RENNAIS ;
- la participation à une pièce de théâtre ;
- une visite guidée du domaine de la Roche aux fées ;
- la participation à des conférences sur diverses thématiques par exemple avec l'intervention de l'université du temps libre (UTL) de RETIERS.
- et une sortie en montgolfière.

Monsieur ROUSSELET est favorable à ce que M. CHARRON étudie toutes ces demandes notamment sur le plan financier (Cagnottes participatives, partenaires, projets ...) et organisationnel (accompagnants...).

Pour finir, les résidents apprécient la revue de presse qui est toujours très claire et instructive.

2. Les changements du Cvs

Mme RIBANNEAU rappelle que le conseil de la vie sociale est une instance créée par la loi de 2002 pour les établissements du médico-social. Le CVS se réunit au moins 3 fois par an pour

échanger sur les questions générales liées à la vie de la résidence. Il donne son avis et fait des propositions sur l'organisation interne, la vie quotidienne, les activités, l'animation et toutes les modifications pouvant avoir des conséquences sur l'accompagnement des résidents.

Mme RIBANNEAU informe des changements qui sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2023 suite au décret n°2022-688 du 25 avril 2022.

Premièrement, le CVS devra être composé au moins de :

- ✓ deux représentants des résidents,
- ✓ un représentant des professionnels,
- ✓ un représentant de l'organisme gestionnaire.
- ✓ des représentants de familles ou des proches aidants,
- ✓ des représentants légaux,
- ✓ des bénévoles,
- ✓ le médecin coordonnateur,
- ✓ 1 représentant des membres de l'équipe médico-soignante.

A noter que le nombre des résidents, et de leurs familles ou de leurs représentants légaux, devra être supérieur à la moitié du nombre total des membres du Conseil de la Vie Sociale.

Deuxièmement, le Conseil de la Vie Sociale donnera son avis et pourra faire des propositions sur les **droits et libertés des personnes accompagnées**. Il sera également associé à la révision du projet d'établissement notamment sur la politique de **prévention et de lutte contre la maltraitance**. Le cvs sera associé à la démarche qualité dans le cadre des évaluations de l'établissement (entretiens), et aura la connaissance des résultats et des actions mises en œuvre.

Troisièmement, en complément du règlement intérieur, chaque année, **un rapport d'activités du Conseil de la Vie Sociale** sera rédigé par son président et transmis au CA.

Monsieur ROUSSELET précise que le président sera aidé dans la rédaction de ce rapport.

En définitive, ces changements sont en grande partie appliqués et vont dans le sens du fonctionnement actuel du cvs.

3. Actualisation du contrat de séjour

Monsieur ROUSSELET informe que des modifications du contrat de séjour sont entrées en vigueur en janvier suite au décret 2022-734 du 28/01/2022 et il souhaite insister sur 2 points importants :

- désormais, en cas de décès, la facturation sera maintenue jusqu'à ce que les objets personnels aient été retirés et pour une durée maximale de 6 jours, sous réserve que cela soit confirmé par le CA. Il s'agira du prix de journée duquel seront déduites les charges relatives à la restauration pour un montant fixé par le département, soit environ 6 Euros.

-et le marquage du linge sera intégré dorénavant au prix de journée.

Monsieur Rousselet ajoute qu'une réflexion est en cours pour soit équiper l'établissement d'une machine à marquer le linge ou pour rembourser les frais d'étiquetage au résident.



Par ailleurs, le décret stipule la possibilité d'avoir accès à internet notamment dans les chambres, ce qui est déjà le cas ici.

Suite à divers échanges, quelques membres du CVS trouvent regrettable de facturer les jours qui suivent un décès.

4. Reprise de la fête des familles

Monsieur CHARRON informe que la dernière fête des familles avait eu lieu en 2019 et n'a pas été reconduite du fait de la crise sanitaire. Il rappelle que cet événement a lieu un dimanche de septembre où les résidents ont la possibilité d'inviter leurs proches autour d'un repas à thème avec une participation de 19€.

Il s'agit d'une journée qui rassemble en moyenne 300 personnes au sein du gymnase de RETIERS et qui demande un investissement important de toute l'équipe de professionnels et bénévoles.

Aujourd'hui, l'établissement souhaite recueillir l'avis du CVS pour réorganiser un temps dédié aux résidents et à leurs proches.

Les membres du CVS se souviennent de cet événement comme un moment de partage très positif pour tous. C'est l'occasion de rencontrer les familles pour créer du lien et tous les résidents apprécient cette journée.

Après plusieurs échanges, les membres sont favorables à maintenir cet événement sous conditions que l'établissement soit en capacité d'y répondre. En effet, au vu des contraintes organisationnelles, ils suggèrent d'essayer d'organiser cette journée en semaine, par exemple un vendredi et de faire un bilan par la suite.

Il est vivement conseillé d'augmenter le tarif de la participation de 19 € à 24 € pour être en cohérence avec le prix des traiteurs et limiter le déficit de cette journée.

La période à favoriser reste celle de mi-septembre.

5. Questions diverses

- Reprise de la « Ka'fet »

Mme RICHARD a le plaisir d'annoncer la reprise de la « Ka'fet » ce samedi 28 janvier au sein de la salle de détente, avec une programmation jusqu'à juin 2023.

- Budget de l'établissement

Monsieur ROUSSELET informe que le bilan financier de 2022 sera négatif avec un déficit budgétaire d'environ 200 000 €, ce qui représente environ 4,5% du budget total.

Les membres du CVS n'ont pas d'éléments à ajouter.

Heure de fin de réunion : 16h30

La date du prochain CVS : **le mardi 23 mai 2023 à 14h30**

Le Directeur, M. ROUSSELET

